

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 9,				
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,				
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.				
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS. CIEL.
6 heures.	4 degrés.	85	27	
du mat.	dessus zéro.	degrés.	pouces 6 lignes	Sud.
SOLEIL.			LUNE.	
Lever.	Midiv.	Conch.	Phases.	Age.
7 heures.	11 heures.	4 heures.		
16 m.	13m.58	43 m.		

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 9 novembre 1839.

Le ministère du 12 mai cherche à se consolider dans l'opinion en faisant sonner bien haut l'attitude qu'il a prise dans la question d'Orient; cependant, jusqu'à présent, il n'a pas su nettement dessiner ses vues et ses projets. Le plan qu'il a adopté a été menacé par la guerre orientale, qu'a-t-on fait? On s'est empressé de recoudre ce que le glaive avait déchiré; on s'est interposé entre les troupes turques et égyptiennes pour rétablir la paix, mais sans autre volonté.

La politique de la France est toute tracée; il est de son intérêt, de son devoir, de soutenir l'Egypte, d'appuyer les prétentions de Méhémet-Ali. Nous sommes-nous conduits en habiles alliés en l'empêchant de continuer le cours de ses victoires, en le forçant à se retirer quand il pouvait remuer dans ses fondements l'empire ottoman et assurer à tout jamais la prépondérance d'Alexandrie sur Constantinople?

Dans son amour pour la paix, le ministère a sollicité une conférence à Vienne pour décider des affaires d'Orient; là devaient figurer les ambassadeurs d'Autriche, de Russie, de Prusse, de France et d'Angleterre. Si cette conférence se fût constituée, l'intérêt français n'y aurait été que très-mal représenté. La Russie, ayant avec elle la Prusse, pouvait entraîner l'Autriche et nous laisser dans l'impuissance de rien conclure d'utile pour la France. Eh bien! cette conférence, quoique dangereuse pour nous, nous ne l'avons pas obtenue; l'empereur Nicolas n'a pas voulu que la diplomatie vint arrêter ses résolutions, et il est resté libre de toute son action. Voilà qui est significatif. Tout est réservé pour la Russie; ses troupes sont prêtes, ses vaisseaux attendent d'impatients soldats. Pourrions-nous les arrêter? et, s'ils viennent camper sous les murs de Constantinople, aurons-nous les faire reprendre la route de leurs froides contrées?

Dans les négociations que nous poursuivons, nous avons atteint deux buts: le premier doit avoir pour objet l'abolition du traité d'Unkiar-Skelessi, le second la reconnaissance de Méhémet-Ali comme vice-roi d'Egypte et de Syrie. Jusque-là rien ne sera résolu, car il dépendra toujours de la Russie de brouiller les cartes et de remettre toutes choses en question.

En face de tous ces faits, comment le ministère peut-il se vanter de sa conduite en Orient? Maintenant nous ignorons quelles sont les instructions de M. de Pontois. Nous désirons qu'elles soient dignes de la France; que cet envoyé d'une grande nation ait enfin des pouvoirs assez étendus pour ne pas arrêter l'essor des événements qui se préparent. Nous en doutons. Notre diplomatie ne nous a pas habitués à une intervention active et prévoyante dans les affaires extérieures; il serait vraiment miraculeux qu'en ces circonstances elle eût fait défaut à ses tristes précédents.

En véritable preux des beaux temps de la chevalerie, le Capitole brise des lances avec tous les partis, les pourfend

Une Grande Dame.

Tout Paris s'était donné rendez-vous la veille dans les salons de Mme de Luye. Le bal avait été magnifique, et la voix publique s'accordait à proclamer cette réunion comme l'une des plus brillantes de l'hiver, autant par la beauté des femmes et la richesse des parures que par le luxe qui avait présidé à la disposition de la fête.

C'était, en effet, une personne haut placée que Mme de Luye, à l'époque dont nous parlons. On ne connaissait sur ses antécédents aucun détail bien précis; on savait seulement que, mariée, à l'âge de seize ans, à l'un des hauts fonctionnaires du palais impérial, elle avait joué un certain rôle dans les salons du duc d'Orléans. Son mari, fait baron par la grâce de Napoléon, était mort au commencement de la seconde Restauration, et sa jeune veuve était restée seule au monde, sans autres ressources que sa jolie figure et les plus heureuses dispositions à en tirer parti. L'époque se prêtait merveilleusement à la réalisation d'aussi légitimes espérances. Tous ces grands seigneurs qui avaient passé les longues années de l'émigration à mendier l'hospitalité des cours étrangères, et qui revenaient par milliers sur les fourgons des cosaques, ne demandaient pas mieux que de recommencer les orgies dont le souvenir leur rendait si chères les traditions de l'antique monarchie. Il y avait foule à la curée, et l'expectative du grand banquet de l'indemnité permettait à ces vieux libertins ruinés de reprendre leur genre de vie d'autrefois, entre leurs maîtresses, leurs créanciers et leurs entre-metteuses.

La jeune baronne avait compris que pour elle il ne s'agissait que de se mettre au niveau des événements, et qu'il ne lui serait pas impossible de retrouver dans ce monde nouveau la position qu'elle occupait naguère à la cour de l'usurpateur. Effectivement les années s'écoulaient sans qu'on la vît réduire le luxe et le train de sa maison; son crédit n'avait baissé en aucune façon, et toutes les notabilités politiques tenaient à honneur d'être inscrites sur ses listes. D'où provenait cette inexplicable élévation? comment se soutenait cette existence énigmatique? C'est ce que personne n'osait trancher d'une manière décisive. La jeune baronne s'exerçait bien un peu sur la moralité de ses relations secrètes. On assurait avoir vu maintes fois sa livrée à la porte de l'hôtel de la rue de Grenelle; d'autres parlaient même de certaines accointances avec la police de l'intérieur. Néanmoins tous ces bruits étaient vagues et n'empêchaient point Mme de Luye d'avoir accès dans tous les salons de Paris. On lui donnait des amants, mais on n'en nommait aucun; on la croyait généralement sans fortune sur l'état, sans biens au soleil, mais on

sans façon et les met tous hors de lice.

Le parti légitimiste a, selon lui, une base gouvernementale, mais il ne peut régner qu'à la condition d'être bien avec ses voisins; il est donc impraticable. Les républicains sont entraînés par l'exagération d'idées honnêtes et justes; ils sont également impraticables. Quant au gouvernement actuel, le Capitole ne se donne pas même la peine d'examiner s'il a une raison d'être.

Voilà tout à la fois légitimistes, républicains et orléanistes déclarés incapables de gouverner. Que reste-t-il alors pour nous sauver? le chevalier d'Eglington et le système impérial.

Nous ramener vers le système impérial ne serait pas, selon nous, chose facile; si nous trouvons dans l'avenir de l'impraticable, c'est ce système. Le Capitole devrait nous dire au moins comment il entend l'organiser.

L'empereur avait aboli la liberté de la presse. Les partisans de son système veulent-ils l'abolir?

L'empereur avait horreur de l'élection. Après en avoir abusé pour se faire premier consul à vie, et plus tard empereur, il n'en voulut pas même pour le choix d'un juge de paix. Les impérialistes pensent-ils la traiter de la sorte?

Le Capitole, qui fait beaucoup d'efforts pour le triomphe de la réforme électorale, ne la croit-il utile que pour réformer une dynastie et en constituer une nouvelle? Il nous permettra bien aussi de chercher à savoir si nous aurions à doter et à panacher tous les membres de la famille impériale, le cas échéant de la reconstitution du système impérial.

Le Capitole, qui attaque tous les partis fort cavalièrement, est le seul organe parmi les opinions qui divisent la France, qui n'ait pas encore dit nettement comment il comprend l'organisation politique du pays. Quand on met les autres aussi facilement hors de concours, on devrait pour le moins donner connaissance de ce qu'on prétend faire.

Nous croyons avec le Capitole que le principe de la légitimité est bien usé; mais les légitimistes ne prétendent pas refaire complètement le passé et nous ramener purement à 1787. Ils ont un système qu'ils débattent devant le pays; on le connaît, il est livré à la discussion. Les impérialistes veulent simplement refaire le passé. Le parti républicain a soumis aussi à l'opinion publique les doctrines qu'il veut faire triompher. Si elles manquent sous certains rapports d'homogénéité et de cohésion, c'est qu'elles ne peuvent se relier que par la mise en pratique de la souveraineté du peuple.

Que messieurs les impérialistes imitent au moins les partis qu'ils combattent, qu'ils nous disent leur dernier mot; car le système impérial s'est souvent modifié, il a suivi les vicissitudes de l'homme qui l'avait organisé.

Le Courrier donne approbation complète à l'expulsion de M. Numari (1) et aux mesures acerbes qui l'ont accompagnée.

(1) C'est par erreur que nous avions, dans notre premier article, désigné M. Numari sous le nom de M. Nusnaz.

n'osait pas affirmer que la source de ses dépenses fût impure, et bien que la rigidité de ses mœurs fût tacitement en suspens, la malignité la plus jalouse ne pouvait lui refuser les apparences de l'honnêteté, ni l'heureux don d'une finesse toute diplomatique. Bref, nul ne s'était jamais publiquement flatté d'être dans l'intimité de la baronne, et si ses petits appartements s'ouvraient à quelques rares familiers, on s'accordait à reconnaître chez eux une discrétion à toute épreuve.

Or, ce jour-là, Mme de Luye, épuisée de lassitude par suite de son bal, s'était décidée à faire trêve pour une fois à son existence excentrique, et à passer bravement la soirée dans son boudoir. Les stores étaient discrètement baissées, la lumière, soigneusement emprisonnée dans un globe de verre dépoli, faisait, pour ainsi dire, flotter les objets dans un demi-jour vague et mystérieux, et le plus doux parfum s'exhalait d'une jardinière chargée de rouges camélias. A l'angle de la cheminée, où flambait un tronc entier dépouillé de ses branches, la maîtresse du lieu était mollement étendue sur une causeuse; ses traits, empreints d'une pâleur diaphane, se ressentaient légèrement de la fatigue de la nuit, et son élégant négligé était en harmonie avec ce gracieux laisser-aller de toute sa personne. A l'autre extrémité, appuyé contre les sculptures du marbre, se tenait un jeune homme dont le visage accusait vingt-cinq ans tout au plus; il semblait absorbé par une profonde méditation, et son regard, fixé sur la boisserie, suivait avec une apparence d'anxiété le reflet des ondulations de la flamme.

La conversation était tombée depuis quelques instants; la baronne laissa échapper un éclat de rire.

— Qu'est-ce donc que cette sombre rêverie, monsieur Lucien? reprit-elle indolemment en perlant ses syllabes. Vraiment, à nous voir ainsi tous deux silencieux et pensifs, ne nous prendrait-on pas pour deux amants plongés dans l'exaltation muette d'un premier rendez-vous, ou plutôt pour deux vieux époux condamnés au tête-à-tête à perpétuité?

— Convenez du moins, madame, répondit le jeune homme, que l'on n'aurait tort qu'à moitié; car, si je garde précieusement l'ivresse d'un premier amour et d'un premier aveu, la froideur et l'ennui avec lesquels vous daigniez supporter ma présence sembleraient vous faire jouer le second rôle.

— Allons, taisez-vous, Lucien, interrompit la baronne. Parlez plutôt de mon bal; et tenez, j'avais justement un reproche à vous faire. Pourquoi donc promenez-vous ainsi dans tous les groupes votre figure sérieuse et presque maussade? Vous me faisiez l'effet d'une apparition fantastique au milieu de tous ces visages joyeux et riant. Cela est fort mal, monsieur; je ne veux pas qu'on ait l'air de s'ennuyer chez moi.

« M. Jayr, dit-il, n'a fait que donner suite à une mesure prise avant lui, et fondée sur le texte formel de la loi. »

Nous n'avons pas contesté la légalité de la mesure; la loi sur les réfugiés les met à la merci de tous les caprices de l'autorité, mais elle ne prescrit pas qu'on se montre envers eux durs et sans pitié. On pouvait forcer M. Numari à quitter Lyon et même la France, mais fallait-il d'abord le détenir préventivement pendant près de dix jours? Il s'engageait à suivre fidèlement l'itinéraire qui lui serait tracé. Pourquoi ne pas s'en rapporter à sa parole? les hommes politiques ne s'engagent pas en vain. Ne pouvait-on pas le faire observer, le soumettre à des conditions de présence dans les localités qu'il devait traverser, et réserver l'emploi des gendarmes pour le cas où il aurait manqué à ses engagements? Enfin fallait-il, en l'expulsant de France, le dépouiller de tous ses papiers?

Voilà les faits que nous avons appelés arbitraires. Le Courrier de Lyon les explique en invoquant la loi; s'il croit les justifier, il se trompe étrangement. La loi d'ailleurs, quand elle laisse aux autorités autant de latitude que la loi sur les réfugiés, doit être appliquée, ce nous semble, avec humanité. C'est ce que M. Jayr s'est bien gardé de faire.

On a écrit dans une correspondance venue d'Alexandrie que la politique de la France était désormais arrêtée; que nous allions soutenir les prétentions légitimes de Méhémet-Ali. Cette correspondance n'engage pas. Nous verrons cependant si les feuilles ministérielles confirmeront les nouvelles qu'elle contient.

Diverses mutations viennent de s'opérer dans la personne de la police de Lyon; les motifs qui les ont déterminées ne nous paraissent pas bien clairement indiqués. M. de Montmort est en disgrâce; ceci est apparent pour tous. Qui a amené cette disgrâce? Pourquoi cesse-t-il d'être chargé de la direction de notre police municipale? N'était-il pas aussi apte à la diriger que M. Pionin, qui n'a pas encore eu l'occasion de faire ses preuves? Sur tout cela, nous ne nous prononçons pas. Nous cherchons à nous éclairer. Certes, il y a de grandes améliorations à apporter dans notre cité; est-ce là ce qu'on a eu seulement en vue en remaniant le personnel de notre police? Le temps nous en apprendra sur ce point bien plus que les vagues explications du Courrier.

L'ordonnance royale du 26 octobre 1839 prescrit la convocation des électeurs départementaux dans le délai du 20 novembre au 10 décembre pour procéder au renouvellement triennal d'un tiers des membres du conseil-général et d'une moitié des membres des conseils d'arrondissement.

Nous ne savons pourquoi M. le préfet du Rhône, chargé de l'exécution de cette ordonnance, n'a pas encore fait connaître l'époque des élections, ni les noms des conseillers sortants.

On lit dans le Courrier de Lyon :

— J'étais triste en effet, madame; triste de cette bruyante allégresse, triste surtout de vous voir sourire gracieusement à tous ces jeunes fous, tandis que j'étais seul et délaissé.

— Mais ne faut-il donc pas qu'une maîtresse de maison affecte au moins quelque prévenance? Ne peut-on vous plaire qu'à la condition d'oublier les autres pour vous? Vous êtes injuste, mon ami.

— Peut-être bien, madame; mais est-ce à vous qu'il appartient de m'adresser ce reproche? Et n'ai-je pas quelque droit de me plaindre que la femme si bienveillante et si gracieuse en public, pour tous les indifférents, n'ait que pour moi seul froid et dédain?... pour moi qui vous ai voué toutes les pensées de ma vie, tout le culte de mon ame!

— Je vous ai dit souvent, mon ami, que la première condition pour m'être agréable est de renoncer à ces déclarations dont je ne crois pas un mot... Enfant, vous oubliez sans cesse que j'ai quarante ans, que je serais presque votre mère.

— Ma mère! répéta machinalement le jeune homme.

Il releva les yeux sur la femme de quarante ans. Mme de Luye était admirablement conservée; ses boucles, qui retombaient en grappes sur ses deux joues, étaient noires comme l'aile d'un corbeau; ses épaules grasses et lustrées, la blancheur transparente de sa peau, toutes les perfections, en un mot, de sa désinvolture espagnole présentaient ce resplendissant embonpoint pour lequel les adolescents s'éprennent avec tant d'ardeur. Dans ses prunelles de jais brillait cette magnifique insolence méridionale qui sied si bien à une femme sûre du pouvoir de sa beauté, et il y avait autant de coquetterie peut-être dans la nonchalance étudiée de son attitude que dans la coupe hardie de sa robe qui laissait deviner toute la richesse de ses formes. Ajoutez à cela le parfum des fleurs qui portait à la fois à la tête et aux sens et le clair-obscur voluptueux de l'appartement, et vous aurez une idée du degré d'effervescence auquel était montée la passion du jeune enthousiaste.

— Parlons sérieusement, reprit la baronne au bout de quelques moments. J'ai à causer avec vous, Lucien. Tenez, pour ne point éprouver de fâcheuse interruption.... veuillez tirer ce cordon.

Le jeune homme obéit; deux coups discrets se firent entendre à la porte du boudoir.

— Je n'y suis pour personne ce soir, Julie; pour personne, entendez-vous?... Et maintenant, mon ami, soyez assez bon pour m'accorder quelque attention. Je vais vous rappeler un bien triste souvenir, pardonnez-moi. En perdant votre mère, Lucien, nous avons beaucoup perdu tous deux : moi, une amie d'enfance qui m'était bien chère; vous, un ange de vertu et de bon-

Ainsi que nous l'avons fait connaître dans un de nos précédents numéros, une ordonnance royale, rendue le 14 octobre dernier sur la proposition de M. le préfet, supprime le commissariat central de police municipale institué à Lyon par ordonnance du 11 septembre 1830.

Voici un tableau complet de la nouvelle organisation :
Un commissariat spécial de police est attaché à la préfecture du Rhône.

Le commissaire spécial est chargé, sous les ordres immédiats du préfet, de la surveillance et des opérations concernant la police générale et l'administration. Sa juridiction comprend les villes de Lyon, la Guillotière, la Croix-Rousse, Vaise et Caluire.

Il devra rendre compte aux maires de ces villes des faits concernant la police municipale et de sûreté qui viendraient à sa connaissance.

M. Bardoz, commissaire de police à Lyon, est nommé commissaire spécial de police.

M. Pionin, chef de bureau à la mairie de Lyon, est nommé commissaire de police en cette ville, en remplacement de M. Rognon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Toussaint, ex-commissaire central de police à Nîmes, est également nommé commissaire de police à Lyon, en remplacement de M. Renou, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

On voit, d'après ce qui précède, que M. Pionin est seulement commissaire de police à Lyon, chargé par M. le maire de la direction des bureaux de police municipale et de sûreté; mais cette position ne lui confèrera point le titre ni les fonctions de chef de la police municipale qui n'existent qu'à Paris.

Une autre ordonnance, en date du 26 octobre, nomme M. Chignard, commissaire de police à la Croix-Rousse, en remplacement de M. Ancest, appelé à un emploi.

Nous ne savons si la nouvelle organisation répondra pleinement à l'attente de nos autorités, si notre police municipale régénérée aura assez d'unité et de force pour réaliser toutes les améliorations dont le besoin se fait sentir, pour extirper tous les abus dont nous gémissons. L'expérience seule pourra nous éclairer parfaitement à cet égard.

De nouvelles négociations sont entamées avec Mgr l'évêque d'Arras pour le déterminer à accepter le siège archiepiscopal de Lyon. C'est M. Mioland, évêque d'Amiens, qui se serait chargé d'engager M. de la Tour d'Auvergne à revenir sur le refus qu'il avait formulé, du reste, de la façon la plus convenable.

Dans la soirée de mardi, un revendeur de gages, demeurant rue Saint-Georges, étant dans un état complet d'ivresse, s'est, à la suite d'une querelle avec sa femme, frappé d'un coup de couteau dans la poitrine.

La blessure qu'il s'est faite, étant grave, a nécessité son transport immédiat à l'Hôtel-Dieu.

Un avis de M. le maire annonce pour jeudi 14 novembre l'ouverture du cours public et gratuit de géométrie pratique et de perspective, au Palais-des-Arts, à neuf heures du matin, et ensuite les dimanches et jeudis, à la même heure.

D'après un autre avis de la même autorité, le cours d'anatomie appliquée aux arts sera ouvert le même jour et au même lieu, à trois heures du soir.

On écrit de Marseille, 31 octobre :

Il y a toujours faveur sur notre place, tandis qu'il y a calme dans l'intérieur. Sur 41 balles vendues, 33 proviennent du Levant. Voici les ventes faites :

Huit balles Brousse L. G. 21 25 à 26 60 le 1/2 kil. acq. 11 b. Payambol 15 60. 2 b. Morée 12, 80 26. Castravan 14 75. 2 b. Baruthine 11. 9 b. Batta jaune 13 50. 4 b. Toscane 27. 4 b. Espagne 23 25 à 24.

Paris, 7 novembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Deux faits occupent aujourd'hui la plupart des organes de la presse parisienne. Ces deux faits sont la convocation des chambres et les faveurs dont deux députés viennent d'être l'objet. A propos de la convocation des chambres, le Cor-

té, la seule protectrice qui pût guider vos premiers pas dans le monde. J'ai reporté sur vous mon attachement pour elle, on attachement tout maternel, et l'un de mes vœux est d'employer en votre faveur le faible crédit dont je puis jouir.

— Je sais tout ce que je vous dois, Madame, interrompit Lucien.

— Laissez-moi poursuivre, je vous prie. Mais ce crédit que l'on veut bien m'attribuer, je ne puis en user efficacement que si vous travaillez de votre côté à vous rendre digne de la position que l'on voudrait vous voir occuper. Et je dois vous dire que vous ne légitimez pas suffisamment les espérances que l'on a droit de concevoir de vous; vous ne remplissez pas votre mérite, comme disait le cardinal de Retz. On remarque généralement votre taciturnité, vos longues distractions, permettez-moi d'ajouter, la sauterelle de votre manière d'être. Cela n'est pas bien, en vérité, et j'ai lieu d'en être mécontente; car je passe pour être votre mentor. Seriez-vous conspirateur, mon ami ?

A cette brusque interpellation, le jeune homme fit un mouvement qui n'échappa point à l'astucieuse baronne. Elle parut néanmoins n'y faire aucune attention et continua du même ton.

— Cela est dangereux par le temps qui court. Je conviens cependant que j'aimerais mieux avoir ce défaut à vous reprocher que de vous savoir attaqué du spleen ou en proie aux accès de la misanthropie. Ce sont même, au demeurant, ces intraitables conjurés qui montrent le jour de tact et parviennent le plus sûrement; je vois tous les jours dans le monde, dans les salons du ministre, dans les bals de la cour, bon nombre de ces ennemis des tyrans qui ne se font aucun scrupule d'accepter de toutes mains les places et les croix d'honneur. Il est vrai qu'ils allèguent pour motif qu'un changement de dynastie a passé sur leurs vieux péchés : c'est une raison comme une autre.

— Mais ce portrait que vous tracez, Madame, s'écria Lucien avec une vivacité dont il ne fut pas le maître, est celui de quelques misérables, sans foi, sans loyauté, reniant aujourd'hui ce qu'ils ont adoré hier. Ceux-là sont chargés du mépris public; mais veuillez croire qu'il existe encore des hommes purs de toutes ces infamies, des hommes qui sont prêts à combattre au soleil et à payer de leur sang le triomphe de leurs convictions.

— J'en étais sûr! pensa la baronne. Quel entraînement! ajouta-t-elle tout haut en souriant. Prenez-y garde! à vous voir prendre si chaudement la défense des ennemis du gouvernement, on pourrait bien vous soupçonner de prêcher pour votre paroisse, et vous accuser de complicité... Approchez-vous de moi, Lucien.

Le jeune homme vint s'asseoir à ses côtés. Elle lui prit la main entre les siennes, et lui lança un long regard qui pénétra

saire rappelle que, l'année dernière, le parlement a été convoqué pour le 29 décembre, tandis que cette année il l'a été pour le 23. Puis il ajoute malicieusement que la France aura gagné avec le ministère du 12 mai; la session commencera six jours plus tôt qu'avec le ministère du 15 avril. C'est à cela, quant à présent, que se réduisent tous les profits que nous a valu une administration qui s'annonçait à nous comme devant combler le pays de mille bienfaits.

Quant aux faveurs dont MM. Lavielle et Leyraud viennent d'être gratifiés au grand étonnement du public parisien, étonnement qui sera partagé par le public de la province, nous avons vainement cherché un seul journal qui ait pris la défense de cet acte du ministère; il faut rendre cette justice même à la presse ministérielle, qu'elle n'a pas poussé le dévouement aussi loin. C'est qu'en effet la promotion de MM. Lavielle et Leyraud à de hauts emplois de la magistrature ou du ministère de la justice sont des actes injustifiables. Si on en demandait compte au cabinet, et il faut espérer que quelque député en aura le courage, nous ne voyons pas ce qu'il répondrait pour faire excuser sa conduite.

Les distinctions accordées à MM. Lavielle et Leyraud, membres de la chambre des députés, ont fourni, du reste, à beaucoup de gens l'occasion de faire une remarque pleine de justesse; c'est qu'il n'y a pas un seul ministère qui se soit montré aussi prodigue que celui d'aujourd'hui de petits cadeaux envers les députés bien pensants ou envers ceux qu'on tenait à ramener dans la bonne voie. Ainsi donc la corruption parlementaire n'aura jamais été plus largement pratiquée que par les hommes qui se sont élevés avec le plus de violence contre cet ignoble moyen de gouvernement. C'est désormais un point acquis à l'histoire du cabinet du 12 mai en général et de MM. Passy et Dufaure en particulier.

— C'est décidément demain vendredi, d'après ce qu'on nous annonce cet après-midi, que paraîtront les ordonnances de nomination des nouveaux pairs. Ces ordonnances qui créent seize nouveaux pairs ont dû être signées aujourd'hui.

— On disait hier, dans un salon, que le général Bernard, ingénieur aussi distingué que ministre faible et inhabile, avait espéré de voir sa spécialité transmise à son fils, et que c'était le chagrin d'avoir vu ce fils sortir fruit sec de l'Ecole polytechnique qui avait abrégé ses jours.

— On nous rapporte que M. Berryer est jusqu'à présent le candidat qui a le plus de chances d'être élu membre de l'Académie.

— M. Scribe, qui est de retour de son voyage d'Italie, y était allé pour travailler plus librement à une comédie en cinq actes et en prose, ayant pour titre *la Calomnie*.

Il expédiait chaque acte en France aussitôt qu'il l'avait terminé, et le dernier ayant été envoyé ces jours-ci, on a mis hier, aux Français, la pièce en répétition.

La Calomnie sera une bonne pièce, car M. Scribe, qui a fait les *Indépendants*, devait être encore, en l'écrivant, pénétré de son sujet.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 7 NOVEMBRE.

Quoique les fonds anglais soient arrivés aujourd'hui avec une légère amélioration, la rente n'en a pas moins été lourde pendant toute la bourse. Les premières opérations à Torton ont été faites à 82; mais la rente était plutôt offerte que demandée à ce cours, qui a été ainsi le premier coté au parquet.

Aussitôt après l'ouverture, on a fait au parquet 82 05, mais pour une faible partie de rentes; et comme on a offert de

jusqu'au fond de son âme. C'était la première fois qu'il entendait parler cette femme avec un si doux organe, la première fois qu'il l'approchait d'assez près pour s'enivrer de son haleine et compter, pour ainsi dire, les pulsations de son cœur. Ses yeux se voilaient d'une sorte de nuage; sa poitrine était oppressée; le sang reflua violemment dans ses artères. La noble dame observa froidement le ravage produit par son manège, et continua après un silence fort habilement calculé.

— Lucien, vous êtes bien jeune encore et vous avez le temps d'apprendre à vivre, croyez-moi. Quand vous me parlez sans cesse de votre amour, vous ne savez pas combien sont sévères les exigences de ma position, de combien de circonspection je dois m'entourer sans relâche pour éviter les méchantes interprétations d'un monde toujours si disposé à jeter sur les affections les plus saintes le venin de la calomnie. Vous m'avez crue douée d'une âme insensible et froide, d'un profond dédain pour des sentiments que je blâmais tout haut, hélas! en les excusant peut-être dans mon cœur. Vous n'avez pas deviné ce que recouvrait cette enveloppe glacée. Ah! plutôt à Dieu que vous m'eussiez bien jugée! Cela m'eût épargné bien des douleurs et bien des larmes.

Elle avait cessé de parler depuis long-temps, qu'il l'écoutait encore. Tant de bonheur l'écrasait; il en était suffoqué. Eh quoi! cette femme qu'il aimait de toute les puissances de son âme, à laquelle il avait attaché tout le bonheur de sa vie, cette femme le payait de retour; elle venait de le lui dire, et son regard avait confirmé ses paroles tremblantes d'émotion. La joie l'inondait; il se pencha vers elle, et voulut la serrer dans ses bras convulsivement agités, mais elle se dégagea de cette étreinte.

— Vous n'avez donc jamais rien à m'avouer, Lucien? Ah! confiez-vous à moi comme je me confie à vous. Dites-moi ce que je puis espérer, dites-moi si l'homme auquel je me serai donnée n'aura jamais d'amour que pour moi, de pensées que pour moi, de sacrifices et de dévouement que pour moi... Lucien, n'ai-je pas deviné? Tu conspires, enfant! tu appartiens à cette société qui enveloppe la France de ses ramifications. Et je pourrais me résigner à te perdre demain si l'on faisait un appel à ton jeune courage! Oh! non, ne le crois pas. Dis-moi tout, ouvre-moi ton cœur; à ce prix seulement, je pourrai t'appartenir.

Un éclair soudain passa dans l'esprit de Lucien; il tressaillit, et une sueur froide couvrit son visage. Un moment il crut avoir deviné à son tour; mais il était sous l'empire du charme, les sens débordaient la tête; il céda.

La soubrette avait reçu l'ordre de n'introduire personne. La consigne fut exactement suivie.

A partir de ce jour, Lucien avait changé d'existence. Emporté par l'ardeur de sa passion, il se donnait tout entier à cette

suite à 82, la rente est tombée à 81 90, et elle a fermé au parquet à 81 95.

LES PROSCRITS RUSSES.

On lit dans le *Journal du Commerce* :

Le ministère a compris qu'il ne pouvait pas garder le silence devant les interpellations qui lui ont été adressées par nous et par une partie de la presse, sur l'expulsion des neuf officiers russes que nous a signalée une lettre de Bruxelles, rapportée dans notre numéro d'avant-hier. Nous reproduisons d'abord les explications du *Moniteur* :

« Le *Courrier français* parle d'officiers russes auxquels l'entrée de la frontière française aurait été refusée. Aucun ordre n'a été envoyé de Paris pour défendre de recevoir ces officiers; le territoire français est ouvert à tous les réfugiés. Le ministre de l'intérieur a demandé aux autorités de la frontière des explications sur le fait signalé par les journaux. »

Avant tout nous devons prendre acte et remercier le cabinet de cette déclaration formelle : *Le territoire français est ouvert à tous les proscrits*. C'est un engagement qu'on prend envers l'avenir, c'est la conséquence de ce droit d'asile politique qui a été de tout temps une des gloires de la France et un de ses titres au respect des étrangers.

Si maintenant nous examinons le surplus de la rectification ministérielle, que signifie-t-elle? En bonne administration, elle ne peut avoir qu'un sens. Le ministère ignore le fait, donc il n'existe pas. Quelle apparence en effet que les autorités de la frontière eussent pris par deux fois une résolution aussi inhumaine, aussi contraire à nos sentiments et à nos mœurs, sans consulter le cabinet! Quel non-sens de supposer qu'après avoir accompli spontanément, sous leur propre responsabilité, ce double acte exorbitant, ces autorités n'en eussent pas seulement donné avis au ministère! Comment ferait-il sa police? comment serait-il informé? ou seraient la subordination et la centralisation?

L'explication du ministère équivaut donc à un démenti. Car il serait stupéfiant qu'un acte semblable pût s'exécuter et ensuite se reproduire à l'insu du pouvoir exécutif et responsable.

Pourquoi dès lors le ministère ne le démentit-il pas nettement? Que signifient ces explications qui font demander aux frontières? comment peut-il avoir la naïveté de déclarer officiellement qu'il est possible qu'un tel acte, essentiellement gouvernemental, tout entier de son ressort, lui ait été caché?

Il est certain qu'il règne dans sa note une sorte de timidité hésitante, qui ne nous convainc pas, surtout quand nous la rapprochons des circonstances que nous allons détailler. Nous avions signalé, il y a déjà plusieurs jours, le fait d'après le *Courrier de la Moselle*. Cette feuille rapportait dès lors que les neuf proscrits s'étaient présentés à Longwy, et avaient été rejetés vers la Belgique. Avant-hier, d'un autre point, nous arrivons, par une source dont nous avons pu souvent vérifier l'exactitude, la lettre que nous avons publiée le même jour. Hier encore, le *Courrier français* reçoit et publie d'autres renseignements qui appuient les nôtres.

Ce n'est pas tout. *L'Univers religieux*, qui a des relations influentes en Belgique, reproduit aujourd'hui et confirme par d'autres assertions, et malgré la dénégation ministérielle qui avait paru dès hier soir dans le *Moniteur parisien*, tout le contenu de notre lettre de Bruxelles. Nous citons les nouveaux détails donnés par cette feuille :

« Comment se fait-il qu'à l'entrée de Sedan les émigrés russes aient été garrottés et reconduits à la frontière belge par la gendarmerie? Leurs passeports n'étaient-ils pas visés par notre chargé d'affaires à Bruxelles? Le gouvernement belge, en les dirigeant vers la France, pouvait-il ignorer s'ils y seraient ou non reçus? Nous tenons les détails qui précèdent d'une source qui nous inspire toute confiance. »

Qui croire, du ministère qui nie, ou de tant de circonstances précises, formelles, concordantes, qui affirment? Attendons les éclaircissements qu'on a demandés et qu'on nous promet. Quant au cabinet, la position dans laquelle le place sa note est simple. Il déclarera l'assertion purement fausse, ou il sera forcé de renouveler et de dépasser dans le *Moniteur* l'aveu que M. Thiers a fait à la tribune et de dire : *a Je n'ai rien su.* »

On lit dans le *Journal du Commerce* :

Un journal a parlé d'une conférence qui aurait eu lieu à Rome

femme, qui profitait de son aveuglement pour le dominer et se l'asservir. Au bois, à l'opéra, au bal, partout il la suivait, il était son cavalier servant; on ne savait que penser de cette intimité qui ressemblait à un premier amour.

Quelquefois cependant, lorsque ses sens calmés lui permettaient de recouvrer sa raison, il éprouvait des moments de doute et de cruel désenchantement. Il n'osait s'avouer toutes les conséquences de sa faiblesse, mais il sentait dans sa conscience qu'il avait failli un instant, et il cherchait à s'étourdir dans les transports d'une ivresse toujours nouvelle. Il n'avait rien positivement avoué, mais il s'était trahi; la baronne avait surpris une partie de son secret. Il se souvenait aussi d'avoir entendu dans le monde des demi-mots prononcés à voix basse, des allusions confidentielles qui lui avaient fait l'effet d'un coup de poignard. Cette femme qu'il avait rêvée si pure, qu'il avait sanctifiée dans son cœur, jouait-elle réellement ce rôle infâme, et ne l'avait-elle fasciné avec tant de perfidie que pour trahir lâchement sa confiance et jeter un nom aux sicaires de l'époque à la-

Nous n'avons pas encore désigné explicitement l'époque à laquelle se passait cette action; quelques détails de plus ne serviraient qu'à la mieux qualifier sans la préciser d'une manière plus positive, tant il est vrai que, depuis vingt-cinq ans, l'impulsion positive de la France se réduit à ces deux éternels muables politiques de la France se réduisant à ces deux éternels principes des gouvernements impopulaires : au dehors, la peur de l'étranger; au dedans, le refoulement brutal de toutes les opinions indépendantes, de toutes les idées saines et généreuses. Après cela, que la contre-révolution s'opère de par tels ou tels hommes, au nom de telle ou telle dynastie, peu importe; la vérité est seulement quelquefois plus poignante et le décom-

agement plus amer.

Lucien était lié d'amitié et de sympathie avec les hommes de l'opposition la plus fortement prononcée; il avait retrempé au près d'eux l'énergie de ses principes. C'était un bon et noble jeune homme, exempt de toute ambition égoïste, simple de mœurs, probe de caractère; aussi son âme naturellement droite et honnête s'était-elle indignée à la vue des déplorables événements dont il était contemporain. Son courage s'exaltait incessamment de la puissance de ses convictions; il avait accepté avec bonheur l'espérance de concourir au triomphe de sa cause. Le dévouement dont il avait maintes fois donné des preuves lui avait valu une entière confiance, et il était devenu l'un des correspondants les plus actifs des relations politiques qui existaient entre la capitale et les départements.

Ce fut sur ces entrefaites qu'une liaison plus intime s'établit entre Mme de Luy et son jeune protégé; le charme qu'elle sut jeter sur lui ne fut pas assez fort néanmoins pour le détourner de l'accomplissement de sa tâche, et si quelques hommes irréfléchis avaient laissé deviner son affiliation à une société popu-

entre le pape et M. l'évêque du Puy, et dans laquelle le saint-père aurait désapprouvé l'esprit d'hostilité qui anime le clergé français contre notre gouvernement.

Un autre journal se réjouit de voir le chef de l'église prendre la peine de convertir nos évêques à la légitimité de la révolution de juillet. Nous voudrions pouvoir aussi prendre en bonne part cette prétendue modération. Malheureusement l'expérience nous a rendus défiant. Que le saint-siège se montre quelquefois tolérant envers les puissances de fait, ce n'est pas une chose nouvelle; mais nous savons aussi que ses indulgences ne sont jamais gratuites: nous nous rappelons ce qu'elles ont coûté à Napoléon. Que faut-il penser des démonstrations pacifiques de Grégoire XVI? qu'il est converti à la révolution de juillet? N'est-ce pas plutôt qu'il convertira la révolution elle-même dans la personne de ses représentants? La cour de Rome sait trop son monde pour se montrer inflexible hors de saison. Les doux tempéraments ne répugnent pas à la politique, et elle a su les employer en France avec trop de succès pour y renoncer. Que l'on considère tout ce qu'elle a obtenu depuis quelques années; le clergé a repris peu à peu une partie des positions que la révolution de juillet lui avait fait perdre; il rallie ses congrégations, il réédifie ses couvents, il recommence à envahir les écoles et à monopoliser l'instruction primaire; enfin, il a levé l'étendard de la propagande dans nos possessions d'Afrique, sous la direction d'un évêque. Serait-il sage de tenir rigueur à ceux qu'on trouve de composition si facile?

Faits Divers.

Nous lisons dans l'Echo de Roanne :

« Mardi, à 4 heures 25 minutes du matin, les cris sinistres au feu! sur le coteau chez M. Pomey! se firent entendre dans nos rues; dix minutes après, les pompes roulaient avec fracas sur le pavé de la rue Royale. Les cordonniers, qui avaient fêté leur patron jusqu'à l'heure susdite, aperçurent des premiers une flamme immense s'élevant majestueusement au-dessus de tous les édifices de Roanne. Bientôt après le tocsin sonna dans le haut de la ville et fit accourir sur le lieu de l'incendie une foule de citoyens empressés. Il était déjà trop tard, car le feu avait dévoré de vastes écuries, un grand hangar, 4 à 500 quintaux de foin, de la paille en proportion, du grain, de l'avoine et 300 boisseaux d'orge destinés à la brasserie de M. Pomey; il menaçait de s'étendre au loin.

« Une heure plus tard, et sans les efforts combinés des pompiers et de la foule, une partie du coteau eût été très-vraisemblablement incendiée. Dans cette persécution, une foule de voisins avaient, par précaution, déménagé leurs mobiliers; la route de Lyon en était encombrée.

« Nous aurions trop à faire si nous voulions distribuer des éloges à qui les a mérités. Un grand nombre de citoyens et de femmes s'en sont rendus dignes.

« On ne sait à quoi attribuer ce sinistre, que l'on évalue à 25,000 francs au moins. Le tout était assuré par la compagnie du Soleil.

« Un testament assez bizarre aurait été fait par Mme D..., demeurant rue Saint-Lazare, au coin de la rue de Larocheffoucault, s'il faut en croire le Journal du Notariat. Par cet acte solennel, la testatrice aurait disposé d'une rente viagère de dix mille francs, qui reposerait sur la tête de son chien. Cette rente, payable tous les ans, serait attribuée pour trois mille francs à l'ancien épicière de la testatrice, pour trois mille francs à son ancien intendant, et pour quatre mille francs à deux de ses anciens domestiques, avec la condition imposée aux légataires « de veiller le susdit chien, de le nourrir et de le soigner tant en santé qu'en maladie », exactement comme une personne naturelle. On dit même que la testatrice, ne s'en rapportant pas à l'intérêt bien manifeste qu'ont les légataires à la prolongation de la vie de l'animal confié à leurs soins, a nommé deux personnes chargées de veiller à ce que la condition soit fidèlement remplie et qu'ainsi rien ne manque au *Bibi chéri*. Le « cher » animal est, en effet, vêtu comme un grand personnage; il a voiture, laquais, appartement bien sain et bien chauffé, et daigne quelquefois se montrer aux regards curieux sur la terrasse où son médecin lui permet de prendre l'air, quand l'air est doux. N'est-ce pas là un bien heureux mortel?

laire, la baronne ne pouvait se flatter d'avoir sur son amant l'empire nécessaire pour obtenir de lui l'entière révélation du secret qu'il retenait obstinément. Cet état de choses durait depuis plusieurs mois, et une aussi longue possession n'avait pu affaiblir la passion de Lucien. On sait quel charme invincible les femmes d'un âge mûr exercent sur les jeunes gens, lorsqu'elles ont réussi à captiver leur imagination; le cœur n'est pour rien dans ces sortes d'intimités, et le plaisir des sens est plus fort que la raison. Mme de Luye était d'ailleurs dans toute la puissance de sa beauté, et sa domination s'appuyait autant sur cette sensation physique que sur les ressources de son esprit admirablement organisé pour mener dix intrigues de front.

Pendant ce temps, les événements politiques s'étaient accumulés; on savait que les chambres étaient saisies de divers projets de loi dont l'adoption devait porter à la liberté un échec irréparable. L'orage était dans l'air, l'inquiétude dans les esprits; on attendait avec anxiété la péripétie de cette crise qui absorbait toutes les attentions.

Un matin, Lucien était retiré dans son cabinet, lorsque la porte s'ouvrit précipitamment; c'était Mme de Luye, pâle comme un lincent et le visage décomposé.

— Fuyez, fuyez, Lucien! s'écria-t-elle en entrant. Votre nom est connu, je ne sais par quelle odieuse machination; mais vous êtes dénoncé, vous ainsi que vos amis. Il y a de votre liberté, partez!

— Veuillez vous calmer, Madame. D'où provient cette agitation?

— Fuyez! vous dis-je. Voici un passeport. Demain, dans une heure peut-être, il ne serait plus temps.

— Mais daignez me dire...

— Que puis-je vous dire, mon Dieu! si ce n'est que l'autorité a donné l'ordre de vous arrêter? Tout est découvert; les listes sont à la préfecture de police.

— L'autorité? la police? Mais qu'avez-vous de commun avec la police, Madame, je vous prie? D'où vient-il que vous soyez si bien instruite?

— Ah! ne perdez pas de temps à me questionner, l'heure presse. Tous vos papiers... jetez-les dans ce foyer, qu'il n'en reste pas de trace.

— Les listes sont à la préfecture, pensa Lucien. Que veut dire cela?

Une lumière sinistre vint à jaillir dans son esprit. Tout ce qu'on lui avait dit de la baronne, les questions étranges qu'elle lui avait adressées plus d'une fois, les soupçons qu'il avait repoussés jadis comme des idées importunes, ces mille détails qui passent d'abord inaperçus, se présentèrent à sa mémoire avec un ordre parfait; il compara rapidement ces diverses présumptions, rapprocha toutes ces circonstances, et la conviction pénétra plus avant dans son âme.

— Et qui les a vendues, ces listes? s'écria-t-il avec force.

— L'orgue de Fribourg est célèbre dans toute l'Europe; la Suisse en parle avec orgueil. Le gouvernement français, dit-on, proposé à l'auteur de ce magnifique instrument cent mille francs pour en établir un pareil dans l'église de la Madeleine, à Paris; mais l'organiste de Fribourg s'est trouvé trop vieux et trop philosophe pour tenter cette entreprise. Sa gloire et son revenu lui suffirent; il se tient toujours à la disposition des amateurs, et il touche son orgue pour douze francs. Le prix est le même, soit qu'il ait affaire à un seul amateur ou à une société nombreuse. Après le dîner, à l'hôtel Zœringhem, qui est le premier de la ville, les voyageurs se rendent à l'église, où, moyennant une modique cotisation, ils entendent le plus admirable concert que l'on puisse imaginer.

Rien ne saurait rendre l'effet de cette belle et grave musique, écoutée le soir sous les voûtes sombres et majestueuses d'une cathédrale. Ce sont d'abord les doux accords d'une scène pastorale; puis l'orage gronde, les bergers et les troupeaux se hâtent de regagner leurs demeures, et les villageois se rassemblent pour la prière du soir. Cette dernière partie est la plus belle et la plus étonnante du concert. L'orgue de Fribourg reproduit merveilleusement le son et les accents des voix humaines; on entend distinctement chanter des hommes, des femmes, des enfants, tantôt ensemble, tantôt seuls, et chaque parole de l'hymne est nettement prononcée par l'instrument miraculeux. C'est là un véritable prodige assurément, et le secret de l'organiste de Fribourg peut amener une révolution dans l'art musical.

Extérieur.

ANGLETERRE. — La publication de l'ordonnance de la trésorerie qui, conformément à l'acte du parlement, doit indiquer le commencement de la taxe uniforme des lettres, et la manière d'opérer dans l'exécution de cette mesure, a été différée, dit le *Chronicle*, par deux motifs. Le premier était la justice et la nécessité d'examiner toutes les observations présentées à la trésorerie au sujet du timbre à adopter; plus de 3,000 propositions lui ont été adressées, l'on s'occupe de les examiner avec le plus grand soin. La seconde cause du délai est que, quelque grand et spacieux que soit l'hôtel des postes situé à Saint-Martin-le-Grand, il ne l'est pas encore assez pour suffire aux besoins du nouveau service. Il est certain, du reste, que ces deux difficultés seront bientôt surmontées, et que la décision de la trésorerie ne tardera pas long-temps encore à être publiée.

— Des troubles de chartistes viennent d'éclater à Newport. Le *Times* publie la lettre suivante :

« NEWPORT, lundi, onze heures du matin. — Les chartistes sont presque entièrement maîtres de la ville; ils sont descendus des montagnes au nombre de 7 à 8,000 et ont attaqué le Westgate-Sun, où siègent les magistrats. J'ai entendu tirer trente ou quarante coups de fusil, et j'ai appris que plusieurs personnes, tant parmi les chartistes que parmi les soldats, ont été tuées. On se bat encore en ce moment.

« Une heure après midi. — L'affaire est terminée. J'ai eu tort de dire que plusieurs soldats avaient été tués, un seul a été blessé à la tête; un bourgeois et deux constables ont reçu aussi des blessures qui ne sont point dangereuses. Quant aux chartistes, neuf cadavres gisent dans la cour de Westgate-Sun, indépendamment de plusieurs autres que j'ai vus et dont les blessures sont mortelles. Le 45^e régiment a repoussé les chartistes. On a ramassé deux à trois cents objets de guerre, tels que piques, mousquets, pistolets, sabres, tombés de leurs mains; ils avaient pour chef John Prost qui n'a pas été pris.

« Le maire de Newport a reçu une balle dans le bras et une autre à la cuisse, mais on espère que ces blessures seront peu graves.

« On craint que cette nuit les chartistes ne reviennent en force et que demain matin la lutte ne recommence plus sanglante.

« Un fort parti de chartistes s'est porté de Merthyr sur Brecon. Mais j'apprends qu'il y a 400 hommes de troupes dans cette dernière ville; de sorte qu'ils y seront reçus chaudement.

« On a envoyé de Londres des troupes sur Newport; elles sont parties à marches forcées avec deux pièces de canon.

« A Pontypool, dit le *Globe*, les chartistes ont fait, comme à Newport, une démonstration.

C'est moi qui en étais le dépositaire. Sivez-vous qu'on va m'appeler traître, Madame?

— Lucien, au nom du ciel, partez.

— Partir! est-ce que j'emporterais mon honneur avec moi? Pensez-vous que je sois homme à abandonner mes frères, à désertier mon poste au moment du danger? Mais ces noms, qui vous les a procurés?

— Ai-je dit que je les connaissais?

— Et d'où savez-vous alors que l'on va m'arrêter? Madame, vous êtes restée seule hier dans ce cabinet une heure entière à m'attendre, vous avez profité de mon absence pour visiter mes papiers, vous avez transcrit cette liste: qu'en avez-vous fait? Et tenez, vous me disiez tout-à-l'heure de les brûler, ces papiers; vous avez raison, cela pourrait me compromettre. Et ce passeport, vous vous l'êtes procuré bien vite. Vous appartenez à la police, Madame!

— Lucien... mon Dieu!

— Je ne partirai pas, je ne ferai pas un mouvement, que vous ne m'avez tout avoué.

— Mais je n'ai rien à vous avouer.

— Je resterai, vous dis-je, jusqu'à ce que j'aie tout appris de votre bouche.

La baronne devint excessivement pâle, elle couvrit son visage de ses deux mains.

— Eh bien! j'attends, madame.

— Lucien, je vous aime de toute la force de mon âme; je veux, avant tout, vous sauver... Pouvez-vous savoir que votre nom était livré d'avance? Pardonnez-moi, mon ami, vous ne savez pas à quoi nous oblige trop souvent l'impérieuse nécessité... Mais vous m'avez promis que vous partiriez, il en est temps encore... C'est vrai, Lucien, j'ai donné cette liste; je ne pensais pas que cet acte irréfléchi pût entraîner pour vous de si funestes conséquences. Savez-vous bien qu'une dénonciation existait déjà contre vous, et que l'on n'attendait qu'une preuve pour lancer contre vous et vos complices un mandat d'amener? Mais je l'ignorais, moi... Et maintenant, au nom de votre mère, partez.

— Je resterai. Dieu merci, ma conscience est pure; en fuyant, je serais déshonoré... Ah! c'est donc vous, madame? C'est un noble métier que le vôtre, en vérité; et quand vous êtes lasse d'un amant, vous avez un moyen tout prêt pour vous en débarrasser.

— Lucien, ceci est infâme!

— Ce qui est infâme, c'est votre conduite. Il y a des filles perdues qui se vendent pour un morceau de pain; pauvres égares que notre monde corrompu frappe d'un éternel mépris. Pour celles-là, la Morgue ou l'Hôtel-Dieu! et la société croit avoir bien assez fait pour la morale publique. Mais les femmes comme vous, les femmes qui se prostituent pour de l'or, pour l'or impur de la police, oh! le monde leur tend les bras, tous

ESPAGNE. — Les journaux de Bordeaux, du 5, publient la dépêche télégraphique suivante :

« De Narbonne, 3 novembre, à 7 heures du matin.

» Perpignan, le 2 au soir.

Le lieutenant-général commandant la 21^e division militaire, & M. le lieutenant-général commandant la 11^e division.

« Le 28, la communication de Valence avec le général O'Donnell était difficile; le général Aspiroz était dans les environs de Xerica; le général Hoyos occupait Lina; le chef carliste Arevalo était toujours à Chelva.

« On écrit de Barcelone, du 31 octobre, que le général Valdès était encore à Manreza.

M. de la Goudie, ayant eu ses deux chevaux empoisonnés, n'a pas pu le rejoindre.

Quatre bataillons carlistes étaient le 29 dans les environs de Manreza, et huit autres dans la direction de San-Juan-de-los-Aladassas.

Voici ce qu'on lit dans le journal de Toulouse l'*Emancipation* du 4 :

Nous recevons les journaux de Barcelone en date du 31 octobre. Ils contiennent l'avis suivant officiellement publié la veille :

« Dans la nuit du 26 octobre le comte d'Espagne a été déposé du commandement des troupes carlistes. La junte l'avait envoyé chercher avec invitation de venir la présider, et c'est dans son sein même qu'il a été désarmé et arrêté pour être conduit en France, ainsi que les membres Orteu, Ferrer et Sanpons. Le commandement a été donné à Sagarra. Le secrétaire Adell est aussi en état d'arrestation. Labandero est chargé de faire la visite des papiers du comte d'Espagne. Il paraît qu'on s'est engagé à garder le plus inviolable secret sur cette révolution à la turque. Rien n'était encore ébruité à Berga le lundi 28.

Une lettre qui nous est adressée de Bourg-Madame, en date du 2 novembre, confirme cette nouvelle. La version est différente, mais la disparition du comte d'Espagne paraît certaine.

« Le 28 octobre dernier, le comte d'Espagne, passant une revue de ses troupes à Berga, fut accueilli par les cris de « Mort au tyran! Muerte a Carlos! » Se voyant dans une position si critique, le comte a disparu, et l'on ne sait où il est aujourd'hui.

« Le général Sagarra a pris le commandement des troupes, et se montre disposé à une transaction avec le gouvernement de Christine. Il y a eu parmi les carlistes de grandes réjouissances. Ils ont brisé les potences et délivré les prisonniers faits à Campredon et autres lieux.

« Cette nouvelle est authentique. Une dépêche a été adressée au sous-préfet de Prades à ce sujet.

MOUVEMENT DE L'ENTREPÔT DES SOIES DE LYON PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE 1839.

SOIES MOULINÉES.	Balles.	Kilogrammes.	
Quantités qui restaient en entrepôt au 30 septembre.	232	29,002	57,872
Id., entrées dans le courant d'octob.	332	28,873	
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	319	27,511	
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	57	5,568	33,079
Quantités restant au 31 octobre.	208		24,793

SOIES GRÈGES.	Balles.	Kilogrammes.	
Quantités qui restaient en entrepôt au 30 septembre.	392	48,113	63,068
Id., entrées dans le courant d'octob.	124	14,953	
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	76	7,213	
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	72	9,000	16,213
Quantités restant au 31 octobre.	568		46,853

BOURRES DE SOIE EN MASSES.	Balles.	Kilogrammes.	
Quantités qui restaient en entrepôt au 30 septembre.	49	4,986	5,474
Id., entrées dans le courant d'octob.	4	488	
Quantités sorties.			
Pour la consommation.	"	587	
Pour le transit à la destination de l'Angleterre.	5	792	587
Quantités restant au 31 octobre.	48		4,887

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

les salons leur sont ouverts, elles vont danser à la cour. Voilà ce qui est infâme! Allez donc, madame, allez dire à ceux qui vous paient qu'ils peuvent compter sur une tête de plus. Je ne partirai pas.

La baronne se releva d'un seul mouvement, comme vous voyez quelquefois se dresser une vipère sur laquelle vous avez marché par mégarde. Elle jeta sa pelisse sur ses épaules, lança sur Lucien un regard de vengeance, et sortit du cabinet, la rage et la honte peintes sur le visage.

.... Le lendemain, à trois heures de l'après-midi, le rappel retentissait dans les rues, les magasins se fermaient à la hâte, les citoyens s'abordaient en se demandant, d'une voix altérée, pourquoi tout ce tumulte, et les bataillons de la ligne, enseignes déployées, se concentraient tambour battant sur le quartier de l'Hôtel-de-Ville. Chacun sentait, comme par un grand jour de tempête, que les nuages recelaient la foudre et que le sang français allait couler encore une fois par des mains françaises sur les pavés humides de la capitale.

C'était le dimanche 13 avril.

Lucien avait fait prévenir ses amis du danger qui les menaçait, mais il n'était déjà plus temps; la police avait aposté ses agents, et des hommes inconnus, à la physionomie étrange, parcouraient les quartiers en criant aux armes! Nulle puissance humaine n'eût réussi à empêcher l'explosion du mouvement, et la fatalité voulut que ceux-là même qui s'étaient dévoués pour arrêter l'insurrection, en fussent les premières victimes.

On connaît les détails de ces tristes journées; loin de nous la pensée de les reproduire. Désespéré d'avoir contribué par son imprudence à livrer au pouvoir les noms de ses amis, Lucien se fit jour, le pistolet au poing, jusqu'au théâtre du combat, et se promit de ne pas survivre à ce grand désastre. Ce ne fut que le 14 au matin que, blessé dans la rue Michel-le-Comte, il tomba tout sanglant entre les mains d'un peloton de gardes nationaux... heureusement! car, en ce moment même, le 35^e régiment de ligne et le général Bugeaud étaient en devoir d'occuper militairement, comme on sait, la rue Transnonain.

Traduit, quinze mois après, devant la cour des pairs, Lucien fut condamné à la détention, et alla subir sa peine dans les cabanons de Doullens. Ce fut dans ces cachots humides, au milieu des tortures du secret, qu'il contracta, ainsi que Jeanne et tant d'autres encore, le germe d'une maladie qui devait l'entraîner au tombeau. Comme le condamné de Saint-Méry, le condamné d'avril expira sur un grabat d'hôpital. Pour tous deux l'amnistie était venue trop tard.

Quant à Mme de Luye, elle n'a pas tardé à se consoler de cette perte et à triompher de ce qu'elle appelait une faiblesse de cœur indigne de son caractère. Elle est aujourd'hui plus belle, plus en faveur, plus adulée que jamais, et elle le sera long-temps encore. Ces femmes-là n'ont pas de vieillesse.

E. L.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

EN VENTE

Chez TH. GUYMON et Co, libraires, rue Lafont, 4.

TABLEAUX COMPARATIFS

A L'USAGE DU COMMERCE DES SOIES,

Appliqués au Système décimal;

Par un marchand de soie de Saint-Etienne.—Brochure in-8o.
Prix : 1 fr. (380)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1575) Mardi douze novembre courant mois, à dix heures du matin, sur la place dite du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en secrétaire, commodes, garde-robes, tables, chaises, horloge, buffet, poêle, batterie de cuisine, etc. FAUCHÉ.

(1444) Le lundi onze novembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place des Minimes, dite du Marché, quartier Saint-Just, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, secrétaires, chiffonnières, guéridon, le tout en acajou et à dessus de marbre gris, glaces, pendule, piano en acajou, canapé, fauteuils, chaises et quantité d'autres objets. GANDIL.

(1483) Le lundi onze novembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place dite Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de deux voitures saisis au préjudice du sieur Valansot, carrossier.

VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS FAILLITE,

De divers objets mobiliers et marchandises, dépendant d'un fonds de sellier, rue du Plat, n° 1, le mardi douze novembre courant mois et jours suivants, s'il y a lieu.

Ces objets consistent : 1° en harnais complets, colliers, mors, lanternes, galons, une grande calèche neuve au genre moderne, char de face à la française, un coupé d'occasion, phaéton à la française, etc.

2° En meubles, tels que commode, secrétaire, horloge, placard vitré, vaisselle, etc.

Cette vente a lieu à la requête de M. Chevillard, syndic provisoire de la faillite du sieur Valansot, qui était sellier à Lyon, et en vertu d'une ordonnance de M. le juge-commissaire de ladite faillite.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus des adjudications, applicables aux frais.

(1520) Le mardi douze novembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, dans le domicile de la demoiselle Stéphanie Cotaze-Berthelet, lingère-modiste, situé à Lyon, rue Saint-Jean, n° 38, au rez-de-chaussée, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant des objets mobiliers, agencements et marchandises saisis, consistant en rayonnages, montres, casier et placards, le tout sapin verni; deux banques bois noyer, canapé, chaises, glace, quinquet, chemises, bas, chaussettes, gants, mitres, dentelles, rubans, bonnets, cols, fil, soie à coudre, laine et coton à tricoter, épingles, corsets en flanelle et en coton pour enfant, chaussons en laine, caleçons, tricotés, plusieurs coupons de jaconas, bellantine et coton, boutons en lasting et plusieurs autres articles de lingerie, etc.

Cette vente aura lieu dans le domicile sus-indiqué, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le douze octobre mil huit cent trente-neuf, en due forme. POUZON.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, N° 7.
Adjudication au 14 novembre 1839.

MAISON A VENDRE,

Rue Grôlée, n° 22, à Lyon.

La maison dont il s'agit est la partie septentrionale de celle portant le n° 22, rue Grôlée, à Lyon; elle contient caves voûtées, rez-de-chaussée et cinq étages au-dessus; elle est percée de deux fenêtres et demie à chaque étage sur le devant, de plusieurs ouvertures sur le derrière, et elle est desservie par une allée, un escalier et une cour, le tout commun avec la partie méridionale du même immeuble. Le revenu annuel de la maison dont il s'agit s'élève à 3,600 fr. nets.

La vente en sera faite à la bougie éteinte, en l'étude de M^e Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7, le jeudi 14 novembre 1839, à dix heures du matin.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Coste, chargé de traiter de gré à gré avant le jour indiqué pour la vente. (1602)

ANNONCES DIVERSES.

(6909) A VENDRE.—Cinquante jeunes et fortssycomores pouvant bien se transplanter.
S'adresser rue des Gloriettes, 13, à la Croix-Rousse, de deux à cinq heures.

Un ancien négociant retiré des affaires, voulant se créer, pour une partie de la journée, une occupation conforme à ses habitudes, désire être employé à la tenue des livres d'une maison de commerce ou d'une administration quelconque.

S'adresser au bureau du journal.

(6908) A CÉDER DE SUITE pour cause de santé. — Une clientèle de médecin (5 à 6,000 fr. par an).
S'adresser à M. Ricottier, docteur-médecin, à Saint-Oyen (Saône-et-Loire).

(6912) A LOUER ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT, A la Noël prochaine.

Comptoir, magasin, arrière-magasin, cave de 70 pieds de long, et appartements, place Saint-Laurent, n° 3, en face de l'église Saint-Paul.

(6905) A LOUER.

MAGASIN ET APPARTEMENT
Rue Saint-Pierre, 9. S'y adresser.

VENTE DE COKE

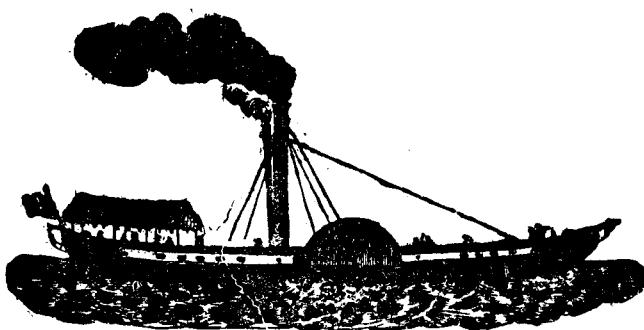
DE L'USINE A GAZ DE PERRACHE.

DIMINUTION DE PRIX.

80 c. l'hectolitre pris à l'usine et 90 c. rendu devant la porte;
ou 2 f. 35 c. les cent kilos pris à l'usine, et 2 f. 60 c. rendu devant la porte.

* S'adresser à l'usine ou au bureau de la compagnie, rue des Célestins, n° 5.

On y vend aussi du goudron minéral à 12 f. les cent kilos pris à l'usine, et à 10 f. par partie majeure, les futailles à la charge de l'acheteur. (241)



LE PAPIN N° 2

DE LA SAONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION, D'UN MARCHE SUPÉRIEURE,

Partant de LYON pour CHALON-SUR-SAONE tous les jours impairs.

A cinq heures et demie du matin,

a réduit ses prix

à 4 fr. pour les premières places, et à 2 fr. pour les secondes. (281)

VÉRITABLES

CUIRS A RASOIRS

CHIMIQUES ET ÉLASTIQUES

DE A. GOLDSCHMIDT ET COMP^e,

DE BERLIN ET STRASBOURG,

Inventeurs.

Prix : vis en bois, 5, 6 et 7 fr.; vis en fer, 8, 9, 10 et 12 fr.

MM. A. GOLDSCHMIDT et Co, de Berlin et Strasbourg, ont l'honneur de prévenir le public que le dépôt spécial des produits de leur invention, marqués de leur nom (ce qu'ils prient de remarquer), précédemment chez M. Allongue, est maintenant chez M. J.-P. Royer, quincaillier-parfumeur, angle des places des Carmes et Boucherie-des-Terreux, n° 7, à Lyon. Ils déclarent en même temps que toutes contrefaçons offertes à des prix inférieurs ne peuvent être nullement mises en comparaison avec les véritables cuirs dont ils sont les inventeurs.

Le public de Lyon a bien reconnu la valeur de cette invention, et a toujours honoré MM. Goldschmidt de la plus grande confiance, ce dont ils font mention avec reconnaissance et orgueil.

A la même adresse, grand assortiment de jouets d'enfants, articles de chasse, pêche et nouveautés.

MAGASIN SPÉCIAL ET DÉPÔT de chaussures de Paris pour toutes saisons. Bottines satin turc, fort escarpin, 8 f. 25 c.; bottines satin turc, fort soulier, 9 f. 90 c.; socques pour femme, tout cuir, 6 f. 10 c.; ainsi que toutes espèces de chaussures à des prix aussi avantageux, et dont on pourra se procurer le prix-courant au magasin sus-indiqué.

Dépôt des parfumeries de la maison L.-T. Piver, de Paris, et autres parfumeurs.

Pommade Amandine aux limaçons, inventée par feu J.-P. ROYER, breveté, ancien parfumeur du roi, pour adoucir la peau, la préserver de gerçures et boutons sanguins, et les faire disparaître de suite, du meilleur effet pour les maux de lèvres. (8355)

PATE PECTORALE FORTIFIANTE AU SALEP

DE PERSE.

Inventée et préparée par A. Michel, pharmacien, rue Pêcheurie, à Tarare (Rhône).

Supériorité constatée sur les autres pectoraux pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, irritations, maladies du cœur, de poitrine et d'estomac.

Dépôts, à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30; chez M. Ladevèze, buraliste, grande rue Mercière, 56; chez M. Vichot, herboriste, rue Poulailleurie, et chez M. Vial, pharmacien à Vaise. (2119)

(6919) A dater du 10 courant, les comptoirs de MM. J. Mulet, 12, ou rue Neuve, 17. Ceux qu'ils quittent, rue Longue, 14, sont à louer de suite.

(6920)

AVIS.

A la veille de comparaître devant la cour d'assises pour répondre de la DOCTRINE CÉLESTE..., par le fils de Louis XVI, l'auteur de la brochure intitulée : *Le véritable orphelin du Temple vivant en 1839*, se fait un plaisir d'annoncer que cette brochure, qui est toujours en vente au prix de 2 fr. 25 cent., est aussi mise en lecture pour 30 cent. au cabinet littéraire de la rue Saint-Marcel, n° 9, à Lyon.

SÉANCES GRATUITES, PAR M. AIMÉ PARIS.

Pour satisfaire aux demandes des personnes qui n'ont pu assister aux expériences faites dans la salle du Grand-Orient, M. Aimé Paris donnera chez lui plusieurs séances gratuites d'expériences de musique et de langue musicale, à huit heures et demie du soir, à partir de vendredi 8 novembre, jour de la première séance.

On se procurera des billets gratuits, de 10 à 3 heures, tous les jours, chez M. Aimé Paris, rue Lafont, n° 12, place de la Comédie. (8351)

PERRUQUES ET TOUPETS

Par un nouveau système.

La perfection de ce nouveau procédé est incomparablement supérieure aux ouvrages qui se font journellement chez tous les coiffeurs.

On trouve des échantillons confectionnés chez l'auteur, M. VAURIS, coiffeur, Port-du-Roi, à Lyon. (8360)

Traitement des Maladies.

ANCIENNE MAISON DARNES.

Aguettant, ancien pharmacien, place de la Préfecture, n° 13.

Méthode brevetée du docteur Ch. Alsen, de Paris.

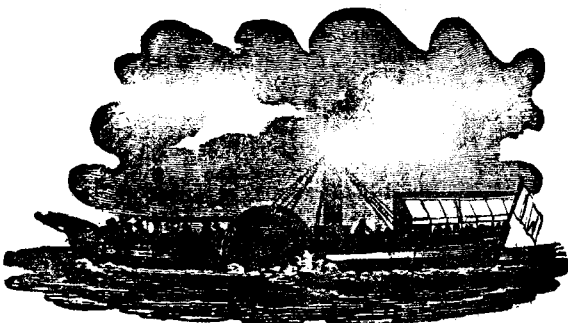
Guérison prompte, assurée et peu coûteuse des maladies secrètes, dartres, gale, fleurs blanches, etc., par un traitement végétal, tout à la fois purgatif et dépuratif, sans copahu ni mercure. Depuis plus de quarante ans, les plus honorables succès ont établi la réputation de cette maison et prouvé la supériorité de sa méthode.

Consultations gratuites par un médecin de la Faculté de Paris. On traite par correspondance (affranchir). (2112)

(291) COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR

DU RHONE.

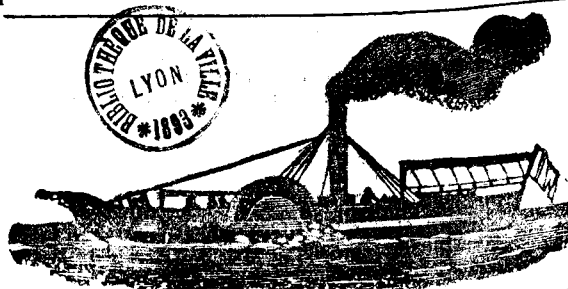


A dater du dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, Le CYGNE les jours IMPAIRS, L'AIGLE les jours PAIRS. (293)

DÉPURATIF VÉGÉTAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales, taches, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes.— Brochure en 12 pages, indiquant le mode de traitement à suivre.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31.—Dépositaires: à Vienne, M. Bergeron; à Saint-Etienne, M. Martinet; à Rive-de-Gier, M. Marthoud; à Roanne, M. Chervet-Nourisson; à Chalon, M. Buret; à Charolles, M. Bert; à Bourg, M. Béraud. (2114)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.